

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41 Rect.

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 32

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« institué un comité chargé »,

les mots :

« instituée une commission chargée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte de l'Assemblée nationale.